Stage

Infos pratiques

- **ECTS** : 3.0
- **Nombre d'heures** : 12.0
- **Langue(s) d'enseignement** : Français
- **Niveau d'étude** : BAC +3
- **Période de l'année** : Enseignement sixième semestre
- **Méthodes d'enseignement** : En présence
- **Forme d'enseignement** : Travaux dirigés
- **Ouvert aux étudiants en échange** : Oui
- **Campus** : Campus de Nanterre
- **Composante** : Sciences sociales et administration
- **Code ELP** : 5H6ST01P

Présentation

Dans le cadre de la Licence 3 Histoire de l'art la réalisation d'un stage au cours de l'année universitaire est obligatoire. Le stage doit être d'une durée de 21 jours minimum. Le stage peut être échelonné dans un semestre, voire dans l'année (S1 et S2) : il n'est pas obligatoire qu'il se déroule pendant 21 jours consécutifs. Le stage ne doit en aucun cas empêcher la ou le stagiaire de suivre son cursus universitaire. Le recherche du stage par l'étudiante elle-même ou par l'étudiant lui-même est indispensable : elle fait partie de l'expérience pré-professionnalisante. **Pour l'histoire de l'art, le stage ne pourra pas être réalisé par anticipation pendant l'été entre la fin du L2 et le début du L3.**

Objectifs

Le stage permet aux étudiantes et étudiants de 3ème année de Licence d'explorer concrètement les différentes possibilités professionnelles qui s'ouvrent à elles et à eux, afin de se diriger vers celle qui correspond le plus à leurs projets. Dans tout les cas, le stage doit être en lien avec le domaine de l'histoire de l'art, mais ne doit pas répondre à une catégorie d'activités précise : il peut s'agir de tâches variées, ou bien de responsabilités ciblées au sein de la structure d'accueil.

Évaluation

À la fin du stage, la ou le stagiaire rédige un rapport de stage (dont les détails seront publiés dans la plateforme Cours en Ligne) lequel doit être rendu à la fin de l'année universitaire et au plus tard à la fin des examens de rattrapage.

Pré-requis nécessaires

Conditions générales de la licence d'Histoire de l'Art et Archéologie.

Compétences visées

Le stage de Licence 3 histoire de l'art est « pré-professionnalisant » : la structure d'accueil met en œuvre, le cas échéant, une formation et un encadrement de la ou du stagiaire. Cependant, ce stage ne sous-entend en aucun cas un engagement obligatoire dans telle ou telle voie professionnelle : il donne la possibilité aux étudiantes et étudiants en Licence 3 de se familiariser concrètement avec la recherche et l'expérience de différentes possibilités professionnelles, afin de se diriger, plus tard, vers celle qui correspond le plus à leurs projets.

Examens

Dans le cadre de cet EC, l'usage de l'IA pour aider à la réalisation des travaux de contrôle continu soumis à évaluation est interdit. Vous n'avez pas le droit de faire appel à une IA générative à des fins de documentation, recherche d'idées, construction, rédaction ou édition (hors usages de recherche web augmentée, de correction orthographique et syntaxique).

Ressources pédagogiques

Éléments généraux et détails pour la rédaction du rapport de stage sur Cours en ligne.

Contact(s)

> Panayota Volti

Responsable pédagogique
pvolti@parisnanterre.fr